REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Commune de MONTLAUR

Nombre de membres
- *afférents au conseil municipal :* ***15***
- *en exercice : 15*
- *qui ont pris part à la délibération : 14*

Date de la convocation : 04/12/2012
Date d'affichage :

Séance du 14 décembre 2012
L'an deux mille douze
Et le quatorze décembre à 21 heures

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Francis CASTAN Maire.
Présents : MM. BERNAT, DOMENGE, GUIRAUD, RASCOL, RIVEMALE, SOLIER
MMES ALINAT J., ALINAT M., COVINHES, DECUP-CAUMES, RAMONDENC, RICARD, ZULIANI-SOLIER
Excusés : M. CRANSAC David

Secrétaire de séance : Mme RAMONDENC Viviane

Objet de la délibération n°56-2012
Télétransmission des actes règlementaires

Le programme gouvernemental d' «Administration ELEctronique 2004/2007 » (ADELE) traduit la nécessité de développer l'administration électronique en France.
Une des mesures du plan d'action concerne la dématérialisation du contrôle de légalité et sa modernisation par l'envoi numérique via Internet des délibérations ou des autres actes règlementaires.
Le décret en Conseil d'Etat 2005-324 du 7 avril 2005 pris en application de l'article 139 de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales dispose que la collectivité territoriale qui choisit d'effectuer par voie électronique la transmission de tout ou partie des actes soumis au contrôle de légalité signe avec Monsieur (Madame) le (la) Préfet(e) une convention comprenant notamment la référence du dispositif homologué de télétransmission.

Ouï cet exposé, Monsieur le Maire propose :
- **d'adopter** ce dispositif de transmission des actes règlementaires soumis au contrôle de légalité
- **de signer** la convention d'objectif avec Madame la Préfète de l'Aveyron

Le conseil municipal, à l'unanimité :
- **décide** d'adopter ce dispositif de transmission des actes règlementaires au contrôle de légalité
- **autorise** Monsieur le Maire à signer avec Madame la Préfète de l'Aveyron la convention formalisant cette procédure

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Suivent au registre les signatures des membres présents,
Pour copie conforme.
Le Maire,
Francis CASTAN

- Transmis au représentant de l'Etat le